Département du Finistère

Commune de CAMARET-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2026

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212900229-20260701-DEL2646-DE

Convocation et affichage : 25/06/2026 Affichage Procès-verbal :	
Nombre de conseillers en exercice : 19	
Présents : **18**	Votants : **17**

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet à 18 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. Joseph LE MEROUR, M. Claude TANIOU, Mme Sylvie HILAIRET, M. Thierry BETRANCOURT, Mme Muriel LE MEROUR, M Laurent JULIEN, Mme Edith GUELLEC, M. Gilles LE ROY, Mme Sylvie SEVELLEC, Mme Johanne PASQUET, M. Xavier MENESGUEN, Mme Gaëlle PRIOL, M. Bertrand MARTIN, Mme Christiane LAGADIC, M. Dominique THOMAS, Mme Marine BROGLIN, Mme Michèle CALVEZ, M. Christian BLAIZE, Mme Céline DELSART.

Absents excusés : M. Gilles LE ROY donne pouvoir à M. Claude TANIOU.

Secrétaire de séance : Mme Edith GUELLEC

Délibération n° 26.46 | 5.2 Fonctionnement des Assemblée

Subvention exceptionnelle au bénéfice de Crozon Waterman Club

Monsieur le Maire indique que le Crozon Foil Festival organise un championnat de France qui fait rayonner la presqu'île à l'international.

Trois disciplines innovantes et spectaculaires incarnent l'excellence et la nouveauté dans le monde du surf : le Dockstart, le Downwind, le Surf foil.

Pendant une semaine et 5 jours de compétition permettront se dérouleront des épreuves sur chacune de ces disciplines. 100 athlètes devraient se réunir représentant 15 nations. L'évènement est porté par l'association Crozon Waterman Club qui est affiliée à la Fédération française de surf. Il s'agit là du premier et seul évènement au monde réunissant les 3 disciplines sur une seule semaine. En cela, les épreuves de foil organisées dans le cadre de ce festival font désormais office de référence sportive à l'international.

La première édition a eu lieu en 2024 et a été un franc succès. En 2025, le succès a été encore plus grand et il convient d'assurer la préparation de l'édition 2026.

Au chapitre des nouveautés, les organisateurs ont proposé d'organiser pour cette édition 2026, le dimanche 18 octobre 2026, une fin d'évènement spectaculaire avec l'organisation du show Dockstart à Camaret-sur-Mer. La dernière journée de l'évènement capitalise sur l'intensité des jours précédents pour un grand final. Entre 1 000 et 3 000 personnes sont attendues pour assister à l'évènement sur le plan d'eau de Camaret.

Dans un souci d'harmonisation des soutiens avec les autres collectivités et partenaires privés du festival, il est proposé que la commune de Camaret-sur-Mer verse une subvention exceptionnelle de 2 000€ sur une enveloppe prévisionnelle globale de 53 000€.

Vu :

Le CGCT ;
Les crédits inscrits au budget

Considérant :

L'utilité de la manifestation susvisée pour la commune de Camaret-sur-Mer

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A LA MAJORITE (deux abstentions et deux votes contre)

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212900229-20260701-DEL2646-DE

Article 1 : d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 000€ au bénéfice de l'association Crozon Waterman Club pour l'organisation de l'épreuve camarétoise de Dockstart qui se déroulera à Camaret-sur-Mer.

Article 2 : de préciser que le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Joseph LE MÉROUR

MAIRIE DE CAMARET-SUR-MER (Finistère)

Le Secrétaire de séance,
Edith GUELLEC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.